

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du vendredi 19 avril 2002

Présents: Mmes BOULANGER, FAUCHER, LAUDIJOIS, Melle PICKERING.
MM ANSART, DOUET, NORMAND, MAQUET, PICOU, VONCK.

Absente excusée : Mme GON (Pouvoir à M DOUET)

Présents dans la salle : Mme ANTRAIGUE, Secrétaire de Mairie, Anthony NORMAND.

Secrétaire de séance : Mme FAUCHER

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2002 et signature du registre.

CONSEIL DE JEUNES :

La réunion prévue le 19 avril 02 a été annulée pour cause de maladie du président.

GROUPE SCOLAIRE :

Les travaux se poursuivent, le choix des coloris des sols et muraux sont faits par les enseignantes sur les conseils des architectes.

Le versement du solde de la subvention 1^{ère} tranche du Conseil Général a été voté et le versement de la DGE a été effectué.(1ère tranche)

Suite à la convention signée avec la Sémoise, la commune doit approuver le bilan annuel 2001 ainsi que le budget prévisionnel. Une délibération est prise dans ce sens.

Pour édifier le mur de séparation du groupe scolaire avec la propriété de Madame BLANC, un descriptif a été établi pour la commande des matériaux.

Une convention a été signée avec EDF qui s'engage à verser une subvention à la commune de 1 981.84 € dans le cadre du soutien aux collectivités qui choisissent le chauffage électrique.

Trois devis ont été fournis pour l'achat du matériel scolaire. MBS semble avoir le meilleur rapport qualité prix.

TRAVAUX EN COURS :

L'installation des fenêtres et la peinture du conteneur devant servir d'atelier aux employés municipaux sont terminés.

Un grillage sera posé pour assurer la sécurité de la réserve incendie mais il faut également installer une bâche pour conserver l'eau.

Un devis sera demandé à la Société BRIGAUD pour le chauffage de la Sablière. Un accord de subvention ayant été obtenu pour ces travaux.

Eglise : Quand la terre sera nivelée, un aménagement des abords de l'église est prévu.

Le fleurissement du village est également prévu.

L'entreprise CGA doit terminer les travaux d'enfouissement qui vont de la maison des loisirs au dépôt des déchets verts.

L'entreprise BATAIS sera sollicitée pour l'élaboration d'un devis en vue de la révision de la toiture de la mairie dont les ardoises s'envolent en cas de grands vents.

L'enquête publique qui concerne la RN2 sera terminée le 25 avril . Cette route devra passer à 2 fois 2 voies. Une passerelle est prévue pour aller de Silly à Montagny et vice versa. La commune n'est pas favorable à la mise en place d'un échangeur sauf si la circulation engendrée se fait en dehors du village et si le chemin communal est aménagé avec un dégagement par le chemin des Poissonniers, à aménager également, qui permettrait la liaison avec la route de Nanteuil CD 100.

Une délibération est prise pour la cotisation à l'Association des Communes de l'Oise traversées par le TGV Nord. (0.30 € par habitant).

La SAUR ne donne pas entière satisfaction. Une renégociation du contrat nous liant sera peut-être à envisager.

Le 6 avril avait lieu la réunion pour établir les procès verbaux des tombes en constat d'abandon. Une personne seulement est venue.

Comme chaque année, une délibération est prise pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs. A la demande du Préfet, les conseils municipaux doivent émettre un avis sur le taux de réactualisation de cette indemnité qui est normalement calculée sur le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix estimé cette année à 1.5 %. Seul M MAQUET refuse de délibérer dans ce sens.

Monsieur le Maire précise que le logement de Mlle PATARD a été affecté en logement instituteur dans le cadre du RPI. Mlle PATARD ne règlera donc plus de loyer à la commune qui elle percevra la dotation spéciale instituteur réglée par l'Etat. En 2001 le montant s'élevait à 15 456 F, soit 2 356.25 €.

Madame LAUDIJOIS pourrait assister à une journée de formation des élus concernant le PLU ancien POS.

La séance est levée à 22 H 55.